

07 oct 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 octobre 2005

## Gestion durable de la Mer du Nord

Création d'une réserve marine dirigée "Baai van Heist".

Création d'une réserve marine dirigée "Baai van Heist".

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la deuxième phase de la gestion durable de la Mer du Nord. Le projet crée une base marine dirigée "Baai van Heist" (Baie de Heist) à l'intérieur de la zone de protection spéciale pour oiseaux ZPS 3 Zeebrugge. La réserve marine est reliée à la réserve de plage "Baai van Heist". La ZPS 3 a été établie lors du Conseil des Ministres du 8 juillet 2005. Le projet a été transmis, pour avis, au Conseil d'Etat. Relier une réserve marine dirigée à la réserve naturelle de plage présente un certain nombre d'avantages écologiques et scientifiques. La plage de sable intertidale et la mer peu profonde constituent un continu du point de vue physique, écologique et fonctionnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe